

**DEPARTEMENT DES YVELINES**  
**Arrondissement et Canton**  
**De RAMBOUILLET**  
**Commune d'Auffargis**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFARGIS**  
**du Mercredi 20 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Marie VINCENT, Virginie ROLLAND, Céline EGLIZEAUD, Christine KARA, Dany BUREAU.  
Messieurs Bernard CHOPY, Serge NICOLA, Pierre MAHON, Laurent HUT, Christian LAMBERT, Dominique PLANCHENAULT, Jean-Pierre JACQUOT.

Etaient absents représentés :

Claudine GIAMMATTEI représentée par Virginie ROLLAND  
Géraldine MENARD représentée par Laurent HUT  
Corinne PETETIN représentée par Christine KARA  
Pascal HAMET représenté par Bernard CHOPY  
Gérard CHIVOT représenté par Daniel BONTE  
Didier BINANT représenté par Serge NICOLA

Représentant la majorité des membres en exercice.

Jean-Pierre JACQUOT a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

**A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2017**

**B/ DELIBERATIONS**

- ▶ Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au titre du dispositif « 2.4. Travaux de traitement des points noirs paysagers existants » du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- ▶ Autorisation donnée au Maire de solliciter toutes les aides financières des financeurs dans le cadre de travaux d'assainissement collectif issus du Schéma Directeur d'Assainissement
- ▶ Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2017
- ▶ Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2017

**C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Présentation du rapport d'activités 2016 du SIERC (joint en annexe)

Présentation du rapport d'activités 2016 du SMAGER (joint en annexe)

**D/ QUESTIONS DIVERSES**

A/ **APPROBATION** du compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2017  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## B/ DELIBERATIONS

### **Délibération n°2017-12-01 : Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au titre du dispositif « 2.4. Travaux de traitement des points noirs paysagers existants» du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter une subvention auprès du PNR-HVC et présente le projet d'enfouissement de réseaux de la rue de Saint-Benoît, aux membres du Conseil Municipal. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 59 832.51 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**SOLICITE** du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC) une aide financière au taux maximum au titre du dispositif « 2.4. Travaux de traitement des points noirs paysagers existants (enfouissement des réseaux aériens, transformateurs électriques, collecte sélective des déchets, terrains sportifs...)».

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention conformément à l'objet du dispositif cité ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2018 de la commune – chapitre 21 : immobilisations corporelles - de la section d'investissement.

### **Délibération n°2017-12-02 : Autorisation donnée au Maire de solliciter toutes les aides financières des financeurs dans le cadre de travaux d'assainissement collectif issus du Schéma Directeur d'Assainissement**

VU la Loi sur l'eau du 03/01/1992 et ses articles 35 et 36, complétée par la Loi du 30/12/2006 dite « loi sur l'eau et les milieux aquatiques »,

VU la Loi n°83.630 du 12/07/1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques.

VU le Code d'Environnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2 du conseil municipal en date du 14/12/2016 approuvant le nouveau plan de zonage suite à l'enquête publique dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement,

VU la délibération n°6 du conseil municipal en date du 28/02/2017 autorisant le Maire à solliciter toutes les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour toutes les études préalables aux travaux d'assainissement,

VU la délibération n°7 du conseil municipal en date du 28/02/2017 autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du « schéma départemental de l'eau 2014-2018 » pour toutes les études préalables aux travaux d'assainissement auprès du Conseil Départemental des Yvelines,

**CONSIDERANT** les éléments complémentaires apportés par le Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la mise en conformité du raccordement de l'école primaire ainsi que pour la réhabilitation des réseaux, issus du Schéma Directeur d'Assainissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières des financeurs, pour la mise en conformité du raccordement de l'école primaire ainsi que pour la réhabilitation des réseaux, issus du Schéma Directeur d'Assainissement.

**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux d'assainissement en respectant la charte qualité des réseaux d'assainissement.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération ou son intention.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront reportées au budget primitif 2018 du budget assainissement – chapitre 21 : immobilisations corporelles de la section d'investissement.

**Délibération n° 2017-12-03 : Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2018**

VU le C.G.C.T., et notamment son article L 1 612-1,

VU l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2018, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, et ceci sur autorisation de l'organe délibérant.

**CONSIDERANT** les dépenses d'investissement et les factures reçues et à recevoir,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de faire application de l'article L 1612-1 et de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2018 aux chapitres suivants :

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS  
EN INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2018**

Articles/chapitres		Crédit au BP 2017	25% BP 2018
202	Frais d'élaboration de documents d'urbanisme	6 000.00	1 500.00
2031	Frais d'études	45 000.00	11 250.00
2033	Frais d'insertion	2 000.00	500.00
2051	Concession et droits similaires	15 000.00	3 750.00
<b>Total Chapitre 20</b>		<b>68 000.00</b>	<b>17 000.00</b>
2111	Terrains nus	1 500.00	375.00
2135	Installations générales	145 000.00	36 250.00
2152	Installations de voiries	293 000.00	73 250.00
2183	Matériel de bureau et info	11 000.00	2 750.00
2184	Mobilier	10 000.00	2 500.00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 250.00	2 812.50
<b>Total Chapitre 21</b>		<b>471 750.00</b>	<b>117 937.50</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Trésorier.

**Délibération n° 2017-12-04 : Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2018**

VU le C.G.C.T., et notamment son article L 1 612-1,

VU l'instruction comptable M14 et M49

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2018, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, et ceci sur autorisation de l'organe délibérant.

**CONSIDERANT** les dépenses d'investissement et les factures reçues et à recevoir pour le budget de l'assainissement,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de faire application de l'article L 1612-1 et de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2018 aux chapitres suivants :

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS  
EN INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2018**

Articles/chapitres		Crédit au BP 2017	25% BP 2018
203	Frais d'études, de recherches, de développement et d'insertion	80 000.00	20 000.00
<b>Total Chapitre 20</b>		<b>80 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
2158	Autres	450 000.00	112 500.00
<b>Total Chapitre 21</b>		<b>450 000.00</b>	<b>112 500.00</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Trésorier.

## C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités suivants :

- rapport d'activités 2016 du SIERC
- rapport d'activités 2016 du SMAGER

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

Dans le cadre de la consultation en cours relative à la revitalisation du Centre-Bourg, les auditions des architectes retenus se dérouleront :

Le 16 janvier : 17h30 = Costes/Orbach                      18h45 : OGLO  
Le 17 janvier : 17h30 = Atelier Cité Architecture      18h45 : Pascal BAS

- La mairie est régulièrement informée de problèmes relatifs à la circulation à double sens sur le petit pont de bois situé rue du Pont des Murgers/Guicharderie. Un sens unique peut être envisagé en sortant d'Auffargis mais d'autres propositions sont soumises par les membres du Conseil Municipal telles que feux alternants, pose d'un miroir qui permettrait de voir arriver les voitures en face. Après un sondage de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, la majorité ne semble pas favorable à cette modification et demande un report du sujet.

- Déjections canines : Des devis pour l'achat de distributeur de sachets sont présentés aux membres du Conseil Municipal, après débat, seuls 4 conseillers sont favorables à l'acquisition. Un arrêté municipal a été pris et diffusé auprès de toute la population, l'ensemble du Conseil Municipal compte sur le savoir-vivre des Fargussiens.

- Panneau lumineux : des devis ont été demandés pour l'achat ou la location d'un panneau lumineux, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable au principe d'installer un panneau. Les devis seront présentés au conseil municipal dès réception.

A la demande de Monsieur CHIVOT, absent excusé ce jour, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des modifications qui vont intervenir au P.N.R :

- Plus de participation des Départements au PNR,
- Apurement des retards de paiement du département des Yvelines par la Région,
- Un interlocuteur unique, la Région, pour les quatre parcs franciliens (bientôt 6),
- Une gouvernance accrue avec des objectifs clairs en terme de priorités (Energie, déplacements, innovations et centres d'expérimentation...)
- Des frais de structure de 1,12 M€, en baisse de 10% environ, ce qui engendrera une nouvelle répartition des postes et sans doute une baisse des effectifs...
- Un socle forfaitisé pour les opérations de 1,38 M€,
- Un droit de tirage pour des opérations importantes (éco quartiers par ex)
- Plus de saupoudrage des aides.
- Un contrat triennal à partir de Fév. Mars 18.
- Toutes les aides ont été bloquées au dernier Conseil syndical du 12 décembre

## D/ QUESTIONS DIVERSES

Marie VINCENT informe du bilan des dons faits pour le téléthon : 1615,02 euros et évoque l'arrivée du Père Noël, 150 à 200 personnes présentes. Monsieur le Maire remercie vivement le Comité des Fêtes, l'AIDEMA et l'ALCA pour les animations réalisées pour le Village et tous les élus constatent que beaucoup de familles extérieures à la commune participent aussi aux animations.

Bernard CHOPY informe des étapes de la procédure relative à la remise en route de la station de pompage. Daniel BONTE demande quel est l'intérêt pour la commune ? Bernard CHOPY répond que cela peut engendrer une économie sur le prix de l'eau. Par ailleurs, il rappelle l'installation de radars pédagogiques sur la commune et notamment sur la route du Perray.

Virginie ROLLAND demande si la piste cyclable est finie ? Monsieur le Maire informe qu'elle sera terminée ultérieurement.

Serge NICOLA demande le prolongement de la ligne blanche sur la route en venant du Perray-En-Yvelines et indique que les nouveaux panneaux signalétiques ont été posés. La finition de ces derniers étant défectueuse, ils seront repris ultérieurement.

Dominique PLANCHENAUlt constate que des bornages contradictoires sont nécessaires en cas de vente de maisons sur le lotissement des Demeures de France. Par ailleurs, il indique que Madame Aurore BERGE, Députée de la Circonscription de Rambouillet, organise des permanences dans les communes qui souhaitent l'accueillir. Daniel BONTE donne son accord.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Daniel BONTE